

Vol par ruse chez les personnes âgées → CONSEILS GÉNÉRAUX !!

NE VOUS LAISSEZ PAS ATTRAPER !

Soyez toujours vigilant quand un inconnu sonne à votre porte, même si cette personne porte un uniforme de policier ou de personnel d'une compagnie des eaux, de gaz ou d'électricité chargé de prendre le relevé de votre compteur.

Comment reconnaître un inspecteur de police ?

- Le logo de la police est présent partout (pull, chemise, veste, couvre-chef, carte de légitimation, tout véhicule de police) avec la mention 'Police', 'Politie', 'Polizei' ;
- Une nominette ou carte de visite est visible (face à vous, à gauche, à hauteur de la poitrine) où vous pouvez lire son nom et la zone de police pour laquelle il travaille ;
- L'agent est porteur d'une carte de service ou de légitimation qui se présente comme une carte de banque ou une carte électronique sur laquelle figure sa photo d'identité, un numéro d'identification et le mot 'Police' ;
- Il porte une ceinture de police à laquelle sont attachés : une matraque, des menottes, un porte-spray, un pistolet dans une gaine ;
- Le policier se déplace généralement à bord d'un véhicule, qui peut être une voiture, un combi, un vélo, un scooter (avec plusieurs lignes bleues, le logo de la police, le n°101 et le nom de la zone de police).

Attention : la police ne se présente jamais chez vous accompagnée d'un voleur qu'elle a arrêté et ne vous demande jamais où vous gardez votre argent, vos bijoux ou autres objets de valeur.

Comment reconnaître un agent d'utilité publique ?

Une fois par an ou tous les 2 ans, vous recevez la visite d'un agent qui vient effectuer le relevé de votre compteur d'électricité, de gaz et d'eau.

Gaz et électricité : en Wallonie, c'est la société ORES qui est active et passe chez vous tous les 2 ans. La société qui vient effectuer le relevé de vos compteurs transmet ces données à votre fournisseur d'énergie (par exemple : Electrabel, Essent, Luminus, Nuon) qui facture votre consommation. Votre fournisseur d'énergie ne vient pas chez vous.

Eau : vous ne pouvez pas choisir votre fournisseur d'eau potable. La société à laquelle vous payez la facture se rend une fois par an chez vous pour effectuer le relevé du compteur.

Téléphone et Internet : vous pouvez choisir vous-même votre fournisseur de téléphone et d'Internet. Vous ne recevrez jamais la visite d'un agent de cette société.

Si un agent d'utilité publique vient sonner à votre porte :

- Sachez que le relevé de vos compteurs a toujours lieu en semaine, pendant les heures de bureau ;
- Demandez-lui de présenter sa carte de service (il doit toujours être en mesure de vous montrer sa carte) ;

- Il ne vous demande jamais d'argent, sa visite est gratuite, le paiement de la facture ne s'effectue jamais en espèces (mais bien sous forme de facture de votre fournisseur d'énergie).

CONSEILS GENERAUX quand on sonne à votre porte :

- Vous n'êtes pas obligé d'ouvrir la porte à une personne qui sonne, pas même à la police ;
- Si vous ne faites pas confiance aux inconnus qui sonnent à votre porte, ne les laissez pas entrer ;
- Placez une chaîne de sécurité du côté intérieur de votre porte d'entrée (vous pourrez ainsi parler en toute sécurité avec la personne) ;
- Donner l'impression aux inconnus que vous n'êtes pas seul chez vous, même si ce n'est pas le cas ;
- Ne montrez jamais où vous gardez votre argent ou vos objets de valeur, pas même à un policier ;
- Ne laissez jamais un inconnu seul chez vous, ne le laissez pas détourner votre attention.

Martine MAWET - Commissaire de police – Zone de police de la Haute Senne